



Lettre ouverte au Président de la République !

Monsieur le Président,

Nous citoyens, organisations associatives, politiques, syndicales avons décidé de former un collectif de soutien certifions apporter notre soutien à Guy Marigot, citoyen français, paysan camarguais, à qui notre Etat de droits doit la somme de 90 000 euros !

En 1993, lors des inondations en Camargue, son exploitation a subi d'énormes dégâts. Il a décidé d'attaquer l'organisme chargé de la gestion des digues du Rhône, qui avaient cédé, ainsi que sa tutelle, à savoir l'Etat, pour manquement à leur devoir de protection des biens et des personnes.

Le tribunal administratif lui a donné raison et l'a également autorisé à compter des intérêts de retard qui eux même produisent de l'intérêt. Le principal se monte à 61 729,35€. Avec les intérêts, la somme dépasse aujourd'hui les 90 000€.

Comme un malheur arrive rarement seul, Guy a subi une agression qui le prive des moyens de sa main droite. Son agresseur a été condamné à lui verser 160 000 euros, mais cette somme couvre à peine les frais des expertises qui lui a fallu engager pour la reconnaissance de son handicap. A cause de ce dernier, il doit absolument aménager son exploitation, mais sans moyens, il est condamné à observer son agonie.

Par manque de moyens humains et budgétaires, la justice de notre Etat de Droit est débordée et les choses traînent de manière inacceptable.

Guy s'est adressé au médiateur de la République, a rencontré le Sous-Préfet d'Arles, et, si tous attestent de leur préoccupation à voir Guy indemnisé, force est de constater qu'il n'a toujours pas touché un seul euro de ce qui lui est dû, qu'aucune avance ne lui a été versée !

Aujourd'hui, par désespoir, Guy envisage d'entamer une grève de la faim.

**Notre Etat a les moyens de s'acquitter de sa dette,
Monsieur Sarkozy, nous serons aux côtés de Guy
pour réclamer que l'Etat lui paye enfin ce qu'il lui doit,
nous refusons de le voir attenter à ses jours !**

Nom	Profession	Signature	Nom	Profession	Signature